

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020**

**2020.011 : SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2020, CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES**

Nombre d'élus en  
exercice : 24 sièges

Suffrages :  
15 présents dont 3  
suppléants  
Absents : 12  
Procurations : 3  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Convocation du  
14.02.2020

Etaient présents :

**ACCM :** Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

**CCVBA :** Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

**TPA :** Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

**ACCM :** Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

**CCVBA :** Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

**TPA :** Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avaient donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Cette cinquième édition aura lieu les 5, 6 et 7 juin 2020 et a pour ambition de :

- Valoriser l'agriculture du territoire,
- Montrer l'impact économique, environnemental et structurant de l'agriculture locale,
- Apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leurs activités, leurs pratiques et leurs produits,
- Rapprocher les urbains du monde agricole et rural,
- Créer un évènement d'ampleur valorisant les différentes formes d'agriculture du département
- Encourager les initiatives pédagogiques auprès des plus jeunes,
- Réussir le pari d'un Salon intéressant à la fois les professionnels, les scolaires et le grand public.
- Promouvoir l'alimentation locale de qualité, en lien avec le Projet alimentaire territorial porté par le PETR aux côtés de la Métropole Aix Marseille Provence

Pour cette nouvelle édition, la gouvernance du projet est organisée autour d'un Comité de pilotage composé de représentants du Département des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays Salonais, du PETR du Pays d'Arles, de l'Institut National d'études Supérieures Agronomiques de Montpellier SUPAGRO et de la ville de Salon-de-Provence.

Il oriente, suit et valide l'organisation du Salon en lien avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, maître d'œuvre de la manifestation.

#### CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans ce cadre, il est proposé de formaliser et de détailler dans une convention ci-annexée :

- la gouvernance du projet,
- les engagements de la Chambre d'agriculture désignée maître d'œuvre,
- les participations financières des partenaires.

#### **BUDGET DU SALON DES AGRICULTURES 2020**

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
<b>CREATION IDENTITE VISUELLE</b>	<b>6 300 €</b>	<b>Conseil Départemental</b>	<b>255 000 €</b>
<b>COMMUNICATION ET ACHATS D'ESPACES</b>	<b>151 296 €</b>		
Organisation de la communication et de la promotion (proposition et conception de supports de communication, achat et gestion des espaces publicitaires)		<b>Métropole</b>	<b>160 000 €</b>
Relation presse Conception et fabrication de supports sur site		<b>Pays d'Arles</b>	<b>80 000 €</b>
<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU SALON</b>	<b>209 773 €</b>		
Aménagement des structures (tente accueil, tentes exposants, tentes animations...)		<b>Crédit Agricole</b>	<b>30 000 €</b>
Fourniture technique (sonorisation, électricité, eau, ...)			
Gestion des flux ( humains, des véhicules ...) hygiène, sécurité		<b>GROUPAMA</b>	<b>10 000 €</b>

ORGANISATION ADMINISTRATIVE TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU POLE ANIMAUX	42 564 €		
Fourniture en animaux et soins		Exposants	45 000 €
Aménagement et mise en sécurité des espaces animaux			
ANIMATION DU SALON : Animations spécifiques - Animateurs	52 104 €		
Dédommagement de l'utilisation des prairies du Domaine du Merle	15 000 €		
Maison de la transhumance: gestion de l'espace élevage et animation de l'espace animaux	5 000 €		
Sécurité	50 000 €		
Suivi du dossier - organisation - Chambre d'agriculture	89 700 €	Auto financement CA13	41 737 €
<b>TOTAL</b>	<b>621 737 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>621 737 €</b>

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1° - **VALIDER** les termes de la convention ci-annexée ;
- 2° - **APPROUVER** le plan de financement présenté ;
- 3° - **ACCEPTER** le versement à la Chambre d'Agriculture 13 d'une participation du PETR du Pays d'Arles à hauteur de 80 000 € ;
- 4° - **AUTORISER** Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles à signer la convention de partenariat établie entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et le PETR du Pays d'Arles ;
- 5° - **PRECISER** que les crédits destinés au financement des dépenses liées à ce projet sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

